

**Association**  
**ADELOVE 21**  
**781 route de la Cellaz**  
**74130 ENTREMONT**

*Entremont, le 15 février 2016*

## **Lettre ouverte au Maire et aux Conseillers Municipaux**

Le journal communal distribué en décembre 2015, consacre un chapitre, en page 22 : « *Réflexions concernant l'aménagement du village* » et nous invite à consulter en mairie le dossier de M. Desgranchamps, architecte du patrimoine, « *pour que chacun puisse se rendre compte de la qualité du travail fourni et de la pertinence des remarques* ».

Après avoir consulté les documents, notre association, ADELOVE 21 formule les propositions et remarques suivantes :

### **1. Que le droit à une information complète et contradictoire soit respectée**

L'ensemble des informations et études existantes ayant trait au « *cœur* » de notre village doit être à la disposition de toutes et tous.

Pour que chacun puisse juger « *de la qualité et de la pertinence du document proposé* », il nous semble indispensable que les habitants puissent trouver sur la table de consultation au secrétariat de mairie l'étude « *Coeur de Village* » établie en 2011 par le Cabinet Lemaire mais aussi l'étude réalisée par M. Desgranchamps, lui-même en 2007. C'est à la lumière de ces documents alternatifs que les citoyens pourront donner leur avis en toute connaissance de cause. Un cahier de concertation destiné aux diverses remarques et critiques devrait être mis en place. Chacun est en droit de s'exprimer sur les interrogations suivantes :

**A quoi correspond le « *cœur de notre village* », autant en terme d'espace que de vitalité pour l'avenir ?**

**Qu'est ce qu'un aménagement global au service de la population du village, présente et à venir ?**

Et d'autres questions...

### **2. Que soit rétablie la vérité sur la réalité du bâtiment de l'Abbaye.**

Puisque la question essentielle mise en avant est la protection du patrimoine, il serait bon de ne pas occulter l'histoire récente de ce bâtiment :

- en 1985, deux tiers du bâtiment ont été entièrement démolis pour la construction de gîtes ruraux ; le toit avec sa charpente de plusieurs siècles a disparu, et le bâtiment a été rehaussé pour faire place à des mezzanines.

- en 1989, un tiers du bâtiment transformé en épicerie car devenu propriété privée au rez de chaussée avec un appartement privatif à l'étage a été racheté par la commune.
- en 1994, M. Desvignes, responsable du service départemental des bâtiments de France a été invité sur les lieux pour donner son avis sur le projet de réalisation d'un crépi dans l'esprit des anciens décors de l'ancien Duché de Savoie. Lors de cette visite, ce responsable a dénoncé les travaux réalisés précédemment, effectués sans aucun respect du patrimoine, travaux ayant constitué une destruction inacceptable du bâtiment d'origine.
- en 1996, le crépi de l'ensemble du bâtiment a été réalisé, dans le respect des demandes de l'architecte des bâtiments de France, avec en complément un cadran solaire différent de celui d'origine (réalisé par Daniel Volluet, peintre qui a également peint une fresque sur le mur de la mairie).

Une partie de la vérité historique ne saurait être gommée sous prétexte qu'elle dérange le projet que vous souhaitez réaliser.

### **3. Que l'indispensable concertation et le débat public soient enfin réinstitués**

L'aménagement de notre village doit être une démarche ouverte à toutes et tous. Le huis clos qui nous est imposé aujourd'hui ne saurait correspondre à l'indispensable démocratie locale qui doit être vécue dans un petit village comme le nôtre.

Pour ce faire, la moindre des choses serait, que le document qui va déterminer l'aménagement du centre de la commune ne soit à notre disposition uniquement pour aller l'admirer, mais aussi pour que chacune et chacun puissent s'exprimer et apporter les remarques qu'il souhaite.

Répetons-le, un cahier de concertation permettant de récolter les avis et critiques de chacun devrait être mis à disposition des habitants.

Nous regrettons par ailleurs que votre première affirmation, en début de votre article, ne corresponde pas à la vérité. L'implantation des logements, en-dessous et à gauche de l'Abbaye n'a jamais été un motif de refus du PLU dans l'Avis des Services de l'État établi le 29 janvier 2014. Elle n'avait d'ailleurs fait l'objet d'aucune observation dans le projet de PLU de 2008.

**Votre profession de foi affirmait : « *Un engagement fort, écoute et la transparence* » et vous précisiez « *Nous ferons de la participation des habitants la base de notre action. Nous chercherons systématiquement la concertation avant la réalisation de nos projets...* »**

Depuis bientôt deux ans, pensez-vous que vos méthodes de gestion de notre village soient en cohérence avec ce que vous avez écrit.

Permettez-nous de vous faire remarquer que le respect de vos engagements serait un gage d'honnêteté.

PS : Nous vous remercions de bien vouloir afficher cette lettre ouverte sur le panneau communal associatif.